



**HAL**  
open science

## Edito

Ianjatiana Randrianandrasana, Comité Scientifique

► **To cite this version:**

Ianjatiana Randrianandrasana, Comité Scientifique. Edito. Revue juridique de la Sorbonne / Sorbonne Law Review, 2020. hal-03268603

**HAL Id: hal-03268603**

**<https://hal.science/hal-03268603>**

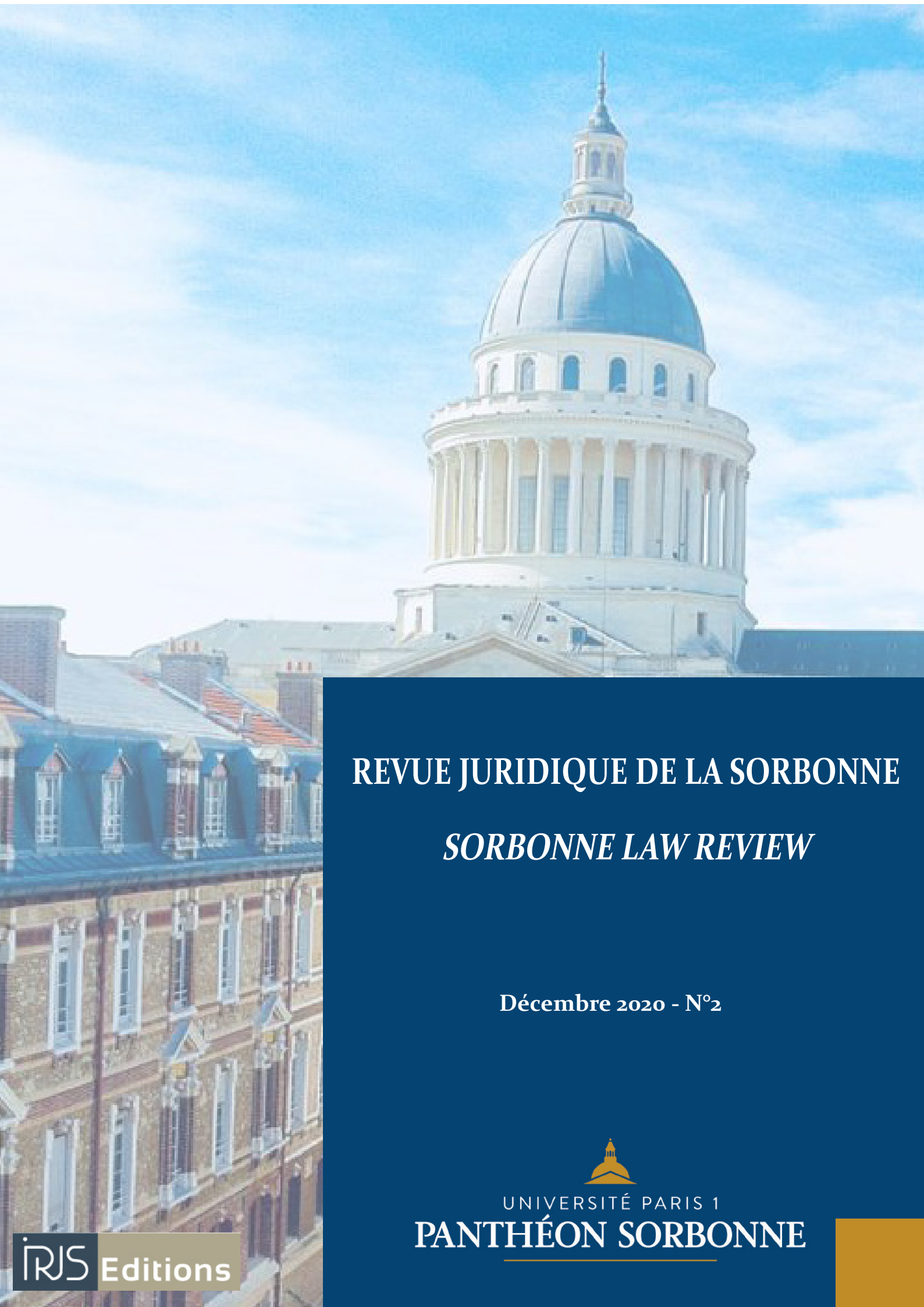
Submitted on 23 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



REVUE JURIDIQUE DE LA SORBONNE  
*SORBONNE LAW REVIEW*

Décembre 2020 - N°2



UNIVERSITÉ PARIS 1

**PANTHÉON SORBONNE**

**IRIS** Editions

## Revue Juridique de la Sorbonne – *Sorbonne Law Review*

### Comité scientifique

Jean-Luc ALBERT, Professeur à Aix-Marseille Université  
 Mireille BACACHE, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
 Panthéon-Sorbonne  
 Grégoire BIGOT, Professeur à l'Université de Nantes  
 Philippe BONFILS, Professeur à Aix-Marseille Université  
 David BOSCO, Professeur à Aix-Marseille Université  
 Mathieu CARPENTIER, Professeur à Université Toulouse 1 Capitole  
 Cécile CHAINAIS, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas  
 Véronique CHAMPEILS-DESPLATS, Professeur à l'Université Paris Nanterre  
 David CHILSTEIN, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
 Panthéon-Sorbonne  
 Sabine CORNELOUP, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas  
 Florence DEBOISSY, Professeur à l'Université de Bordeaux  
 Joachim ENGLISH, Professeur à l'Université de Münster  
 Etienne FARNOUX, Professeur à l'Université de Strasbourg  
 Frédérique FERRAND, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3  
 Daniel GUTMANN, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
 Panthéon-Sorbonne  
 Jérémy HOUSSIER, Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne  
 Laurence IDOT, Professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas  
 Laurence JÉGOUZO, Maître de conférences HDR à l'École de droit de la Sorbonne,  
 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
 Xavier LAGARDE, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
 Panthéon-Sorbonne  
 Anne-Marie LEROYER, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université  
 Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
 Pascal LOKIEC, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
 Panthéon-Sorbonne  
 André LUCAS, Professeur à l'Université de Nantes  
 Vincent MALASSIGNÉ, Professeur à CY Cergy Paris Université  
 Nathalie MALLET-POUJOL, Professeur à l'Université de Montpellier  
 Arnaud MARTINON, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas  
 Anne-Catherine MULLER, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université  
 Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
 Etienne PATAUT, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
 Panthéon-Sorbonne  
 Adalberto PERULLI, Professeur à l'Université de Venise  
 Laurent PFISTER, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Philippe PIERRE, Professeur à l'Université de Rennes  
Stéphanie PORCHY-SIMON, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3  
Catherine PRIETO, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne  
Laurence USUNIER, Professeur à CY Cergy Paris Université  
Michel VIVANT, Professeur à l'École de droit de Sciences-Po  
Nicolas WAREMBOURG, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Célia ZOLYNSKI, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne

### **Directeur de la publication**

Thomas CLAY, Administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### **Directeur de la revue**

Emmanuel JEULAND, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne

### **Équipe éditoriale**

- Volet édition :

Ianjatiana RANDRIANANDRASANA, responsable éditoriale  
Camille SCOTTO D'ARDINO, assistante d'édition

- Volet communication et diffusion :

Emma BRETON

Revue semestrielle (2 numéros/an ; juin et décembre)

Revue gratuite, en *open access*

Disponible sur : <https://irjs.pantheonsorbonne.fr/revue-juridique-sorbonne>



Langues de publication : français, anglais.

IRJS éditions - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12 place du Panthéon

75005 PARIS (France)

@ : [irjs-editions@univ-paris1.fr](mailto:irjs-editions@univ-paris1.fr) / Tel : 01 44 07 77 82

ISSN : 2739-6649

Dépôt légal : décembre 2020, mise en ligne le : 15 décembre 2020

## Édito

L'année 2020 tirera sa révérence dans quelques jours. Elle aura débuté, comme toutes les autres années, avec son lot de résolutions, de souhaits et de vœux. Elle finira, après décision du gouvernement français, avec un couvre-feu le 31 décembre à 20h.

Le temps guide ce nouveau numéro de la *Revue Juridique de la Sorbonne*. Le temps long du droit, mis à mal par la pandémie de la COVID-19, se force à être dans l'urgence. Urgence des prises de décision, raccourcissement ou prolongation des délais, autant de bouleversements du droit, pourtant souvent considéré comme ayant la vertu de la stabilité et ainsi de la sécurité. Le séminaire de recherche de l'IRJS « Droit de l'urgence et crise sanitaire » organisé presque au lendemain de la sortie du premier confinement nous présente les divers effets de la pandémie sur le droit, aussi bien dans son contenu que dans sa forme (p. 97).

Le temps fait son œuvre et change ce qui auparavant était pris pour de l'audace en une évidence. Ainsi, depuis presque 20 ans, la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) est passée du statut de démarche volontaire à celle d'obligation pour les entreprises : celle du droit mou vers le droit dur. Ce phénomène s'observe dans une poignée de pays qui nous sont donnés en comparaison dans ce numéro (p. 47). Plus récemment, depuis la loi de 2017 qui a consacré les autorités administratives indépendantes, l'Autorité de concurrence de la Nouvelle-Calédonie œuvre, au fil de ses décisions et du temps, pour permettre une effectivité des droits et libertés socio-économiques des terres calédoniennes et ainsi corriger certaines carences longtemps observées des institutions étatiques traditionnelles (p. 6).

Enfin, il est des écrits sur lesquels le temps n'a pas pris. Il en est ainsi de l'article du professeur Gilles Goubeaux sur le droit à la preuve qui fait dans ce numéro l'objet d'une republication (p. 218). Ce sujet, qui n'est pas un « énième droit à », reste d'actualité malgré les presque 40 ans de l'article.

Il est maintenant temps de penser à 2021, de s'y préparer, bien malin qui saurait ce que cette nouvelle année nous réserve, mais Victor Hugo ne disait-il pas que « ce qu'il faut toujours prévoir, c'est l'imprévu » ?

Ianjatiana RANDRIANANDRASANA